

*Initiatives parlementaires*

Il y a un autre rapport qui est paru après le dépôt de la motion dont nous parlons aujourd'hui. Il s'agit d'un rapport intitulé *Creating Choices* qui a été préparé par le groupe de travail sur les détenues sous responsabilité fédérale et rendu public en avril 1990. Chez les détenues aussi il y a un nombre disproportionné d'autochtones. Ce rapport témoigne de façon poignante des souffrances des femmes autochtones en prison. Tout récemment il y a encore eu un suicide d'une jeune détenue autochtone.

Je sais que le solliciteur général a réagi très positivement à ce rapport et il faut l'en féliciter. Il a récemment annoncé que, après plus de 50 ans, la prison pour femmes de Kingston fermera enfin ses portes. Il a dit que le gouvernement s'est fermement engagé à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur les détenues sous responsabilité fédérale. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise que le gouvernement s'engage expressément à mettre en oeuvre les recommandations faites à l'égard des femmes autochtones dans nos prisons, car il est important que le gouvernement se prononce officiellement.

Nous n'avons pas encore entendu à la Chambre le gouvernement s'engager à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail antérieur sur les autochtones dans les établissements correctionnels fédéraux. Je demanderais au gouvernement de saisir cette occasion pour aborder cette question pénible qui traîne depuis longtemps et au secrétaire parlementaire de prendre le temps de décrire en détail ce que le gouvernement a fait jusqu'ici et ce qu'il fera à l'avenir.

Mes observations seront brèves, car je sais que d'autres députés désirent prendre la parole à ce sujet. Je demande au gouvernement, non seulement de traiter de cette question, mais également de permettre l'adoption de cette motion, à l'unanimité, avant 18 heures.

**M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de cette motion. Au lieu de demander à mon collègue de faire amende honorable, je ne m'attarderai pas très longuement sur ce qui constitue peut-être un rappel au Règlement ou un problème d'ordre technique que j'ai découvert dans le libellé de la motion, qui semble renvoyer davantage au maintien de l'ordre qu'à. . .

**M. Brewin:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président, simplement pour clarifier. . .

• (1710)

**M. Lee:** Monsieur le Président, le député a eu amplement l'occasion. . .

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le député de Victoria a la parole pour un rappel au Règlement.

**M. Brewin:** Monsieur le Président j'espère que vous ne défalquerez pas mon intervention du temps de parole de mon collègue, mais plutôt du temps que je n'ai pas utilisé.

J'aurais dû expliquer que, dans le libellé de la motion dont la Chambre est saisie, l'expression «maintien de l'ordre» s'est glissée par inadvertance, mais dans la motion, on s'adresse bien à la Chambre pour qu'elle demande au gouvernement d'envisager l'opportunité de mettre en oeuvre immédiatement les recommandations du groupe de travail sur les autochtones qui ont été déposées à la Chambre. C'est ce qu'elle voulait dire et je crois que c'est ce qu'elle dit en réalité, monsieur le Président.

**M. Lee:** Monsieur le Président, je suis certain que l'indication concernant le maintien de l'ordre est en partie d'origine freudienne et qu'elle s'explique par l'excellent travail que le député de Victoria accomplit depuis à peu près un an, comme membre du Comité de la justice et du Solliciteur général.

Quoi qu'il en soit, le rapport du groupe de travail qui est visé par la motion a suscité de nombreuses questions et rectifications bien avant qu'un certain nombre d'événements dont il a été abondamment fait état publiquement ne portent à l'attention de la population le net retard que nous accusons lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins très évidents des autochtones du Canada, non seulement dans le domaine des établissements correctionnels, mais aussi dans une vaste gamme d'activités qui sont au coeur même de leur existence. Nous, du Parlement, devons accepter une partie du blâme.

Le groupe en question n'était pas un groupe de travail parlementaire; il était en effet constitué de différents spécialistes du domaine à l'étude, celui des établissements correctionnels.

Tous, j'en suis certain, s'entendront pour dire que les recommandations du rapport traitent très clairement et succinctement de divers problèmes auxquels le système correctionnel devrait apporter des solutions. Je ne vais signaler que quelques-uns des points saillants dont j'aimerais parler pour que tout le monde sache de quoi traite ce document qui n'était pas un rapport parlementaire.

Le rapport recommande la collecte de statistiques sur ce que signifie, du point de vue ethnique, le fait d'être autochtone au Canada lorsqu'on a affaire avec le système correctionnel. Il recommande aussi la création de nou-